



Communiqué de presse

L'administration provinciale du Hainaut reste en ordre de marche

La presse en a fait largement état durant ces derniers jours : la mise en place d'une nouvelle majorité politique dans notre Province se heurte à un certain nombre de difficultés. Le Directeur général provincial a reçu un projet de pacte de majorité ce vendredi 15 novembre en soirée. Mais ce document n'a pas pu être considéré comme recevable car il ne proposait pas une liste nominative complète des membres du futur Collège : 5 députés provinciaux ou 4 si une majorité décide d'une réduction d'une unité, disposition rendue possible par le Code de la démocratie locale.

Même si la date du 15 novembre indiquée par le pouvoir de tutelle pour le dépôt d'un pacte de majorité provincial est dépassée, l'impact sur la Province est actuellement sans conséquence: l'important est qu'un pacte soit proposé au vote du Conseil provincial le 6 décembre prochain.

C'est ce jour-là que le nouveau Conseil sera installé et procédera à un vote démocratique sur le pacte de majorité. Ce document devra être complet et signé par les Députés provinciaux proposés par les partis voulant constituer une coalition ainsi que par la majorité des élus de leurs listes.

Entre-temps, l'administration provinciale reste bien sûr en ordre de marche. Si une période d'affaires courantes reste d'application jusqu'à l'installation de la prochaine majorité, les services au citoyen sont pleinement assurés : le Collège provincial actuel s'occupe de la gestion quotidienne des dossiers en cours et les moyens financiers nécessaires sont inscrits dans un budget 2025 que le Conseil provincial a validé en octobre dernier et qui a été approuvé par la tutelle.